

# Connaissez vos droits *au travail* !

## Vous avez des droits !

**Les droits du travail sont des droits humains !** Tous ceux qui travaillent ont les mêmes droits liés au travail aux Pays-Bas. Même si vous n'avez pas de permis de séjour et que vous n'êtes pas autorisé à travailler conformément à la loi. Les emplois dans le secteur de la construction, de l'entretien ménager, du nettoyage et de l'agriculture sont à haut risque d'exploitation. De plus, les personnes travaillant dans l'industrie du sexe sont également plus vulnérables à l'exploitation.

### Vous avez par exemple droit :

- >> à un salaire minimum (d'environ 11 € l'heure) ;
- >> à des jours de vacances, des pauses et des loisirs ;
- >> à des congés, si vous êtes enceinte ou malade ;
- >> à la possibilité de consulter un médecin si vous êtes malade.



**Être conscient!** Si vous travaillez sans titre de séjour, votre employeur risque une amende et vous risquez de vous faire prendre par les autorités.

## Restez prudent !



Il peut être difficile de défendre ses droits si l'on n'a pas de permis de séjour. Les employeurs essayent parfois d'abuser des migrants. **Dans certains cas graves, cela s'appelle de l'exploitation.**

### Quelques conseils pour vous protéger vous-même :

- 1 Faites-vous accompagner lorsque vous rencontrez pour la première fois un employeur potentiel.
- 2 Veillez à ce qu'une personne en qui vous avez confiance sache où vous êtes quand vous allez travailler.
- 3 Connaissez vos droits et mettez-vous d'accord avec votre patron au sujet de votre salaire, de votre horaire de travail et du moment où vous serez payé.
- 4 Recueillez des preuves pour montrer que vous avez travaillé quelque part, comme des photos. Notez vos heures prestées et combien on vous a payé. Enregistrez les modalités de travail qu'on vous a par exemple envoyées par SMS et par mail. Vous aurez ainsi des preuves qui vous permettront de recevoir ce à quoi vous avez droit, au cas où quelque chose tournerait mal !
- 5 Demandez de l'aide si vous avez des problèmes concernant le travail ou votre patron.



## Demandez de l'aide !

- Vous ne vous sentez pas en sécurité ?
- Vous n'êtes pas payé ou pas assez payé ?
- Vous devez faire un travail dangereux ou malsain ?
- Votre patron vous maltraite ?
- On vous force à travailler, à faire du travail du sexe ou à effectuer des jobs criminels ?
- On vous fait peur pour que vous ne partiez pas ?
- Votre agent de voyage ou votre patron vous a confisqué votre passeport ?
- On vous interdit de contacter votre famille ou des amis ?
- On vous interdit d'aller chez le médecin généraliste quand vous êtes malade ?
- Vous-même ou votre famille êtes/est menacé(e) ou victime de chantage ?
- On vous a menti au sujet du genre de travail que vous alliez faire ?
- Votre patron vous menace d'aller dire à la police que vous êtes sans papiers ?

Si l'une de ces situations vous est familière ou si vous avez un autre problème concernant le travail, parlez-en ! Vous pouvez demander de l'aide également pour un tiers.

## Aide et conseils

Même si vous n'avez pas de papiers officiels, il existe des organismes qui peuvent vous aider gratuitement en cas d'exploitation ou de problèmes à votre travail.

- **Parlez de ces problèmes à quelqu'un en qui vous avez confiance**, comme quelqu'un qui travaille pour un organisme d'aide.
- En cas de problèmes liés à votre travail, adressez-vous à **FairWork**. En général, ils peuvent vous aider dans votre langue maternelle: **0031651771249 (WhatsApp)**.
- En cas d'exploitation, vous pouvez aussi contacter votre **avocat** ou le guichet d'assistance **CoMensha Helpdesk : 033 448 11 86**
- Vous avez **le droit de faire une déclaration** à la police en toute sécurité. Parlez-en à l'avance à un organisme d'aide ou un avocat. Ou, dans une situation d'extrême urgence, appelez le 112.
- Vous trouverez des informations concernant un logement, la sécurité et d'autres sujets dans plusieurs langues sur : [helpfulinformation.redcross.nl](https://helpfulinformation.redcross.nl)  
Vous pouvez retrouver un Chat en ligne pour communiquer avec la Croix-Rouge.

